



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

## COMITE DE DIRECTION

### PV N° 7 – du 7/04/2025

**Présidence : Patrick BEL ABBES**

**Présents : Sophie CHARRUET, Nadine MARGARIT, Sophie SIBON, Thierry BALLAND, Julien MARTELLINI, Jean-Maurice VALET, Joël GRISONI, Saddik AIT YAYHA, Mehdi AABID, Guillaume DOMINICI, Christophe BELLARD, Patrick GRECCO, Joël GRISONI**

**Présents en visio : Emmanuelle LATIL, Olivier AMOUREUX, Grégory LACARIA, Franck SCOLA, Maxime BERSAN président de la CDA**

**Excusés : Sandrine ESPERRON, David LUCHARD, Thierry BERLAND**

**Assistent : Sylvie POIGNET-TESTU Directrice, Fabien MERCADAL CTD PPF, Alexis CHUETTE Juriste**

#### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toutepersonne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2<sup>ème</sup> instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3<sup>ème</sup> et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,

#### ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 18h20 par le Président, Patrick BEL ABBES, qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

Approbation du PV du dernier Comité de Directeur du 20/01/2025, approuvé à l'unanimité.

Finale Coupe des Alpes Futsal, sur proposition de la Commission, la finale se fera à Castellane (sous réserve d'homologation du gymnase) MVR 2 / ST ANDRE 2 à 15h et MVR / ST ANDRE à 17h



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Finales Coupe des Alpes le 1/06 à LARAGNE MONTEGLIN : sous réserves d'homologation et des procédures en cours

Coupe U15 à 8 Jean-Louis ESCALLIER

**ASF TALLARD / OBSC ou LA SAULCE**

Coupe U14 Adrien Gilly

**OBSC / CA DIGNE**

Coupe U16 Albert Meyer

**GAP FOOT 05 / CA DIGNE**

Coupe U18 Pierre Lanza

**SC VINON / GJVIVOR ou AFCV**

Coupe Féminines Richerme

**CA DIGNE / AFCV**

Coupe André Donadieu

**SC VINON 2 / USMD 2 ou AFCV 2**

Coupe Robert Gage

**USMD / OBSC ou EP MANOSQUE**

Le Comité de Direction adresse ses félicitations aux finalistes.

Les arbitres seront désignés prochainement en réunion de bureau.

Le Président fait part de l'intention de la vente d'un Caddy, une annonce sera envoyée à tous les clubs, le Comité de Direction donne son accord.

Réunions de secteurs :

- 14 avril à St Crépin
- 15 avril à St Bonnet en Champsaur
- 22 avril à Digne les Bains
- 28 avril à Forcalquier

Fabien MERCADAL présente le projet de la venue de M. Patrick PION le 2 juin prochain à Sisteron (18h30 salle Alain Prieur).

Patrick BEL ABBES fait le point sur les dossiers FAFA demandés par les clubs :

- OBSC terrain et vestiaires
- TALLARD terrain plus éclairage
- DIGNE véhicule
- 5 demandes en cours (GREOUX, GAP, ST BONNET, AIGLUN, MANOSQUE)

Le Président informe des candidatures reçues :

- Claude NAMANE, délégations, accord du Comité de Direction
- BMF et Juristes, les auditions auront lieu prochainement

Candidatures Journées Foot Educatif :

- JND : Vinon sur Verdon (14 et 15 juin)
- Challenge U11 : Barcelonnette (24 mai) sous réserve de la commission d'homologation



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Dates des Assemblées Générales :

- FFF 14 juin
- LIGUE 21 juin
- DISTRICT 28 juin : les propositions de modifications de texte devront être retournées avant le 31 mai au secrétariat du District

Courrier des clubs :

- RIEZ (création d'un club)
- SEYNE LES ALPES (concernant les amendes en football éducatif, le comité de direction propose de modifier les tarifs des forfaits en football éducatif : jeudi midi 5 Euros, jeudi après 12 heures 60 euros, cette directive sera proposée aux clubs lors des réunions de secteur)
- MAIRIE DE L'ARGENTIERE LA BESSEE (demande de prorogation pour leur demande de subvention FAFA, courrier envoyé à la LFA)

Séminaires des Présidents de CDA, le Président informe les membres du Comité de Direction que M. Joël GRISONI représentera la Commission d'Arbitrage les 16 et 17 mai à Clairefontaine.

Information mutations jeunes : le Président, fait part de la proposition qui a été faite sur la redistribution des droits de mutations pour les clubs, Ligue et District lors du séminaire des Président de District.

Tour des Commissions :

Commission Séniors : Mehdi AABID, informe que la Commission des Championnats Seniors contrôlera les feuilles de frais des arbitres. Les clubs devront les transmettre par mail [frais@alpes.fff.fr](mailto:frais@alpes.fff.fr) au District après les rencontres.

Retour sur le Festival U13 qui s'est déroulée le samedi 5 avril à GAP. 16 équipes engagées, ESMD 1 et GAP 1 se qualifient pour la finale régionale. Pour les filles, 1 équipe qualifiée : GAP, pour la finale les 3 et 4 mai à Cagnes sur Mer. Laurent ABRACHY CTD DAP fait part de la bonne ambiance générale, des bons retours des éducateurs, parents, joueurs qu'il a eus et remercie les 16 arbitres présents, les 12 membres de la Commission Technique, les éducateurs et les dirigeants du club de GAP pour leur aide et leur soutien et félicite Thomas le Service Civique du District, pour le quizz sur la violence qu'il a animé avec les jeunes joueurs. Les membres du Comité de Direction, les membres de la Commission Football Educatif remercie le club de GAP, ses bénévoles, pour cette belle journée et les jeunes arbitres pour leurs belles prestations.

Commission Prévention : Le Président de la Commission, Julien MARTELLINI, fait part des actions mises en place par le District et les clubs :

- Envoi mail aux clubs sur les matchs à enjeux ou à risques
- Préparation de supports pour les clubs
- Analyse de l'Observatoire des comportements
- Nombre d'éducateurs formés
- Actions PEF des clubs

À la suite des incidents lors de la rencontre D2 OBSC/ EPM, il a été décidé que la rencontre entre l'O. BRIANCON SERRE



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

CHEVALIER et l'E.P. MANOSQUE, dans le cadre de la Coupe des Alpes Robert Gage, initialement programmée le dimanche 6 avril 2025 à 15h00, serait reportée au **mercredi 16 avril 2025 à 20h00** sur **terrain neutre** et à **huis clos**.

Cette rencontre se disputera dans des conditions de sécurité renforcées (3 arbitres et 2 délégués) afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre et garantir la sécurité des différents acteurs de celle-ci.

CDA : la validation des classements des arbitres sera faite lors du prochain CD, la CDA demande 3 trophées pour les premiers arbitres de chaque catégorie, accord du CD.

Finale du Foot en marchant : Laurent ABRACHY informe que c'est le FC SISTERON qui est le vainqueur de la finale qui s'est déroulée à Vinon sur Verdon, et regrette que les deux arbitres prévus ne soient pas venus. Le Comité de Direction remercie Patrice FERRER pour les trophées qu'il a réalisés et offerts lors de la finale et des journées de qualification.

Point sur les championnats d'accession U17R et U15R, le règlement sera revu et présenté à l'Assemblée Générale.

*La séance est levée à 20h45.*

*Prochaine réunion le 26 mai à 18 heures*

Le Président  
Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général  
Thierry BALLAND